

Image not found or type unknown



Licenciment en période de test cdi

Par **Mtti**, le **04/12/2018** à **08:51**

Bonjour,
Je suis tunisien et je suis venu en france en septembre 2018 après avoir l'autorisation de travail auprès de la directe. l'employeur qui a fait la procédure d'introduction a mis fin a la periode d'essai après 2mois (le 09/11/2018). J'ai pu trouver un autre contrat cdi avec un nouveau employeur on a signé un contrat qui commence le 03/12/2018 juste après je viens d'avoir une autre proposition plus interessante , ma question est si je démissionne de mon nouveau emploi est ce que il y a un risque lors de renouvellement de mon titre de séjour .
Merci